



Traité Chvouot

Michna 3 - Chapitre 6

"לְטַרְבָּה זָקֵב לִי בַּיֶּדְךָ!"
--"אֵין לְנָר בַּיֶּדְךָ אֶלָּא לְטַרְבָּה כֹּסֶף",
פָּטוֹר.

"דִּינָר זָקֵב לִי בַּיֶּדְךָ!"
--"אֵין לְנָר בַּיֶּדְךָ אֶלָּא דִינָר כֹּסֶף,
וּטְרִיסּוֹת, וּפְגִדְיוֹן, וּפְרוֹטָה",
פִּיב, שֶׁהַכָּל מֵין מַטְבָּע אֲחֵד.

"כּוֹר תְּבוֹאָה יִשׁ לִי בַּיֶּדְךָ",
--"אֵין לְנָר בַּיֶּדְךָ אֶלָּא לְתָרָן קָטְנִית",
פָּטוֹר.

"כּוֹר פִּרְוֹת יִשׁ לִי בַּיֶּדְךָ",
--"אֵין לְנָר בַּיֶּדְךָ אֶלָּא לְתָרָן קָטְנִית",
פִּיב, שֶׁהַקָּטְנִית בְּכָל הַפִּरְוֹת.
טָעַנוֹ חֲטִיאָן, וְהַזָּה לֹז בְּשֻׁעָרִים,
פָּטוֹר.

רבָּן גַּמְלִיאֵל מִפְּנֵיב,
שְׁהַטֹּעַן אֶת חֲבָרוֹ בְּכָדִי שָׁמָן,
וְהַזָּה לֹז בְּקָנְקָנִים,
אַדְמָן אָמֵר:
הַזָּאֵיל וְהַזָּה מִן הַטְּעָנָה, וְשַׁבָּע.
וְחַכְמִים אָמְרִים:
אֵין הַזָּה מִן הַטְּעָנָה.
אָמֵר רבָּן גַּמְלִיאֵל:
רוֹאָה אָנָּי אֶת דְּבָרַי אַדְמָן.

Rabbi 'Haïm Kanievsky



Recueil autobiographique. Histoires, anecdotes, enseignements classés par thèmes et une centaine de photos en couleur.

Commandez : Tel. (Fr) : +33.1.80.91.62.91 - (Isr) : +972.77.466.03.32 - www.torah-box.com/editions



שענו כלים וקרקעות,
הוזה בכלים וכפר בקרקעות,
ברקעות וכפר בכלים,
[פטור].
הוזה במקצת הכלים,
תיב,
במקצת בקרקעות,
פטור, שהנכים שאין להם אחראיות
זוקין את הנכים שיש להם אחראיות,
ישבע עליון.

[Lorsque le réclamant dit :] « Un Litra d'or, qui m'appartient, est en ta possession », et que [le défendant] lui rétorque : « Je n'ai, en ma possession, qu'un Litra d'argent est dispensé [de jurer (lui devoir quoi que ce soit) devant le tribunal].

[Par contre, si le réclamant dit :] « Un Dinar en or, qui m'appartient, est en ta possession », [et que le défendant rétorque :] « Je n'ai, en ma possession, qu'un Dinar d'argent, un Trissit, un Poundon et une Prouta, qui t'appartiennent », il est tenu [de jurer (qu'il ne doit pas toute la somme réclamée) devant le tribunal], car toute [l'argumentation du litige] porte sur une même espèce de pièce].

[Lorsque le réclamant dit :] « Un Kour de céréales, qui m'appartient, est en ta possession », et que [le défendant] lui rétorque : « Je n'ai, en ma possession, qu'un Letekh (soit un demi Kour) de légumineuses t'appartenant », ce dernier est dispensé [de jurer (lui devoir quoi que soit) devant le tribunal].

[Par contre, si le réclamant dit :] « Un kour de fruit, qui m'appartient, est en ta possession », et que [le défendant] lui rétorque : « Je n'ai, en ma possession, qu'un Letekh (soit la moitié) de légumineuses t'appartenant », il est tenu [de jurer (qu'il ne lui doit pas les fruits réclamés) devant le tribunal], car les légumineuses sont incluses dans [la catégorie] des fruits.

Celui qui réclame [à son prochain] du blé, et que ce dernier lui avoue lui devoir de l'orge, il est dispensé [de jurer (lui devoir quoi que ce soit) devant le tribunal]. Rabban Gamliel (quant à lui) l'y contraint.

Concernant celui qui réclame [à son prochain] des cruches d'huile, et que ce dernier lui avoue lui devoir de (simples) cruches, Admon dit qu'étant donné qu'il avoue lui devoir partiellement [quelque chose relevant] de la même catégorie que ce qui est réclamé, il doit jurer (ne pas lui devoir de l'huile contenue dans les cruches), tandis que les Sages disent qu'il n'y a pas [là] d'aveu portant sur la même catégorie que [la chose] réclamée.

[A cet égard,] Rabban Gamliel a déclaré : « Je vois (favorablement) les paroles d'Admon ! » S'il lui réclame des ustensiles et des terrains (en même temps), et que [l'autre] avoue [lui devoir] les ustensiles mais nie [lui devoir] les terrains, ou [avoue lui devoir] les terrains, mais nie [lui devoir] les ustensiles, ce dernier est dispensé [de jurer (lui devoir ce qu'il nie) devant le tribunal].

S'il a avoué [lui devoir] une partie des terrains, il est dispensé [de jurer (lui devoir le reste) devant le tribunal], tandis que [s'il a avoué lui devoir] une partie des ustensiles, il est tenu [de jurer (ne pas lui devoir le reste) devant le tribunal], car les biens mobiliers « forcent » les biens immobiliers [dans leur sillage], de telle manière qu'il [lui] faut (également) jurer à leur propos.

Rabbi 'Haïm Kanievsky



Recueil autobiographique. Histoires, anecdotes, enseignements classés par thèmes et une centaine de photos en couleur.

Commandez : Tel. (Fr) : +33.1.80.91.62.91 - (Isr) : +972.77.466.03.32 - www.torah-box.com/editions